



# DOJO PLOUESCATAIS

## Fiche d'information



### Informations coordonnées des parents :

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..../..../..../..../..... Portable : ..../..../..../..../..... (père)  
..... (mère)  
Adresse mail : .....@.....

注意 **ATTENTION** : Veillez à bien inscrire votre mail. Toutes les informations seront exclusivement envoyées par mails.

**! Autorisation donnée au Dojo Plouescatais d'être inscrit à la newsletter du blog afin de recevoir toutes les informations liées au dojo :**    
OUI NON

Médecin traitant : DC..... Téléphone : .....

### (\* Père, Mère, responsable légal des enfants ci-dessous inscrits :

	Q	CM
- Nom, Prénom.....né(e) le .. / .. /.... à .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Nom, Prénom.....né(e) le .. / .. /.... à .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Nom, Prénom.....né(e) le .. / .. /.... à .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Nom, Prénom.....né(e) le .. / .. /.... à .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Problèmes médicaux (Asthme, allergies ....)**.....  
.....

**Remarques particulières :**.....  
.....

(\* Rayer la, les mentions inutiles



# DOJO PLOUESCATAIS

## Fiche d'autorisation et d'accord au règlement intérieur



### **AUTORISATION DE TRANSPORT**

J'autorise/ je n'autorise pas le (les) enfants inscrit(s) à emprunter les moyens de transports mis en place par le club à l'occasion de déplacements.

Signature

### **AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS**

J'autorise / je n'autorise pas le Dojo Plouescatais à Publier sur son site internet des photos sur lesquelles apparaîtrai(ent) le (les) enfants(s) inscrit(s).

Signature

### **AUTORISATION D'HOSPITALISATION**

J'autorise / je n'autorise pas le responsable du cours à prendre toutes les mesures nécessaires à l'hospitalisation de l'enfant (des enfants) inscrit en cas d'accident.

Signature

### **REGLEMENT INTERIEUR DU DOJO PLOUESCATAIS**

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement intérieur du Dojo Plouescatais, et en accepte l'intégralité de son contenu.

Signature



# DOJO PLOUESCATAIS

## Fiche des cotisations



Nom : ..... Prénom : -1- .....  
-2- .....  
-3- .....  
-4- .....

	NOMBRE		COTISATION	TOTAL
INSCRIPTION JUDO		x		
INSCRIPTION BABY-DO		x	145,00 €	
INSCRIPTION TAÏSO		x	145,00 €	
			<b>TOTAL GENERAL</b>	

PAYEMENT EN:	<input type="checkbox"/> 1 FOIS	<input type="checkbox"/> 2 FOIS	<input type="checkbox"/> 3 FOIS	
PAR:	<input type="checkbox"/> ESPECES	<input type="checkbox"/> CHEQUES	<input type="checkbox"/> ANCV	<input type="checkbox"/> CE / AUTRES
LA SOMME DE:	.....€	.....€	.....€	.....€

NUMERO DES CHEQUES:	N°.....	N°.....	
	N°.....	N°.....	

PAYE LE:	__/__/__	__/__/__	__/__/__	__/__/__
----------	----------	----------	----------	----------

### PARTIE ADMINISTRATIVE

.....  
.....

VISA PRESIDENT      VISA TRESORIERE      VISA  
PROFESSEUR

# DOJO PLOUESCATAIS

## Le règlement intérieur

Le président et les membres du bureau ont adopté le règlement suivant :  
Le règlement intérieur de la salle des Arts Martiaux de la place de l'Europe, est applicable sans restriction.

### **REGLES D'HYGIENES ET DE COMPORTEMENTS :**

#### **HYGIENE :**

- Les judokas auront toujours les ongles des mains et des pieds propres et coupés.
- Les pratiquants circuleront des vestiaires au tatami en claquettes, tongues, etc...
- L'accès sur le tatami se fera exclusivement les pieds nus.
- Les judogis doivent être propres.
- Seules les filles porteront un tee-shirt (blanc) à manche courte, sous le judogi.
- L'accès au tatami avec des bijoux est interdit, il est préférable de ne pas en avoir avec soi pour éviter les vols.
- L'accès aux robinets est interdit pour s'hydrater. Seules les bouteilles, gourdes individuelles sont autorisées.
- Interdiction de manger ou boire sur le tatami.
- Suite à la COVID-19, le gel sur les mains et les pieds est toujours en vigueur au début & à la fin de chaque cours.

#### **COMPORTEMENT :**

- Tout adhérent respectera le matériel mis à disposition du club par la municipalité et laissera les locaux en parfait état de propreté.
- Les cours se déroulent sous la responsabilité de l'encadrant, il est formellement interdit de quitter le tatami sans l'autorisation de celui-ci.
- L'accès au vestiaire « filles » est strictement réservé aux personnes de sexe féminin.
- L'accès au vestiaire « garçon » est strictement réservé aux personnes de sexe masculin.

#### **FONCTIONNEMENT :**

- Tous les adhérents devront être licenciés et à jour de leurs cotisations après trois cours d'essais.
- Les responsables du club prennent les enfants en charges, à l'intérieur du dojo, aux heures prévues des cours (au maximum 10 minutes avant).
- Les parents doivent obligatoirement s'assurer de la présence d'un encadrant et déposer leurs enfants à l'intérieur de la salle, pour le début des cours.
- Les parents doivent obligatoirement récupérer les enfants à l'intérieur de la salle, sitôt le cours achevé.
- Les diverses manifestations organisées sont considérées comme des cours.
- Le club dégage toute responsabilité en cas de manquement à ces règles.